

# **EVALUATION INDEPENDANTE DU PROJET IARBIC (GCP/ NER/047/MUL)**

**Mission : Juillet, 2011**

**Rapport : Aout, 2011**

## **Réponses de la Direction (FAONE): Sept 30, 2011**

- Vue le grand nombre de sujets qui sont à discuter aux seins et entre les OPs et entre le projet et les OPs, il est nécessaire - après le premier atelier dont les OPs se prononcent sur l'évaluation – qu'une stratégie, une méthodologie et un plan globale sont établis pour arriver à une cohérence des réflexions, décisions et actions.
- Il y a une surcharge d'activités pour les 18 mois jusqu'à la fin du projet. La complexité des choses semble être sous-estimée. Si la prolongation du projet est encore retardée, il est impossible d'atteindre les résultats.
- Particulièrement le démarrage des réflexions, décisions et actions avec les OPs et leurs fédérations nécessite de profondeur et une bonne planification avec les OPs et leurs fédérations. Afin d'arriver à une vision claire et concertée, il est nécessaire que des réflexions régulières ont lieu entre les OPs à la base et non seulement au niveau de la plateforme intermédiaire.
- Une plateforme intermédiaire est prévue en attendant que les OPs et fédérations en question se dotent d'une plateforme ou confédération nationale dont la création demande nécessairement un temps de gestation et de bonne préparation, suffisamment long. Ceci est accepté, mais il n'y a aucune mesure proposée afin de développer une telle confédération. Ceci est à discuter avec les OPs et leurs fédérations. Si cet appui ne se matérialise pas, la pérennité des résultats du projet est toujours en jeu.

	<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION À RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION INDEPENDANTE DU PROJET IARBIC (GCP/ NER/047/MUL)</b>				<b>Date</b>
<b>Recommandations de l'évaluation</b>	<b>Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et commentaire sur la Recommandation</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Unité responsable</b>	<b>Date</b>	<b>Financement complémentaire requis (oui ou non)</b>
<p><b>Recommandation 1 :</b> <b>Réf 138.</b> Etant donné .....« les évaluateurs recommandent le prolongement de la durée d'exécution du projet jusqu'à fin 2012, à condition que les recommandations ci-après soient prises en considération ».</p>	<p><b>Acceptée</b> Compte tenu des retards accusés au démarrage du projet, du niveau actuel des résultats obtenus (résultats physiques quasi atteints) et des actions importantes qui restent à faire (démarrage du Fonds Tampon en préparation, nécessité de reformuler le résultat 3, nécessité d'adjoindre aux activités un programme de renforcement organisationnel et institutionnel des OP), une prolongation est nécessaire pour permettre au projet d'atteindre ses objectifs. Toutefois, si l'accord sur le prolongement accuse encore plus de retard, les mois de retard devraient être ajoutés à la prolongation, vue que les 18 mois sont déjà extrêmement chargés.</p>	<p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décider officiellement de la prolongation du projet et le notifier à qui de droit.</li> <li>- Procéder à une réallocation des fonds pour couvrir toute l'année 2012 en prenant en compte les recommandations totalement et ou partiellement acceptées</li> </ul>	<p>FAO, UE</p> <p>FAO, Projet/OPs</p>	<p>Septembre/ Octobre 2011</p>	<p>La pérennisation des activités nécessite un autre projet par la suite au niveau des OPs.</p>
<p><b>Recommandation 2 :</b> <b>Réf 139.</b> Pour permettre une réelle prise en main du projet par les fédérations des O.P. impliquées dans l'approvisionnement en intrants agricoles et dans l'appui-conseil agricole, « un atelier national regroupant des leaders et exécutifs des Fédérations des différentes régions concernées,</p>	<p><b>Partiellement acceptée</b> Le projet intéresse les OP organisées en Unions et Fédérations et les OP isolées, pour ce faire, les principes et les objectifs sont acceptés. Cependant, une telle tâche ne peut se faire en un seul atelier, surtout que les OPs ne connaissent pas les détails du projet, et qu'elles devront s'informer</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des TDRs ou note de cadrage avec son budget</li> <li>- Organiser des ateliers d'OPs/fédérations sur (1) les résultats d'évaluation et sur (2) leurs futures rôles et les</li> </ul>	<p>Projet et OPs, FAO (OEKR)</p> <p>OPs/Projet</p>	<p>Octobre 2011</p> <p>(1) Fin Oct. 2011</p> <p>(2) Fin Nov. 2011</p>	<p>Réallocation des fonds pour couvrir des ateliers paysans qui devaient se tenir régulièrement.</p>

<p>devra être organisé pour se prononcer sur les conclusions et les recommandations de la présente évaluation», pour convenir sur une meilleure répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs concernés par l'exécution du projet, et pour, au besoin, ajuster le document de projet (résultats durables à atteindre fin 2012, activités, dispositif institutionnel, collaboration avec le « projet Capitalisation » /septembre 2011).</p>	<p>et discuter pour prendre leurs positions relatives à l'évaluation. Il est nécessaire que l'ensemble des OPs et leurs Fédérations impliquées dans le projet, y soient représentées. Des personnes ressources et un facilitateur du processus sont aussi fortement souhaitables.</p> <p>Une fois que les OPs seront conscientes des implications de leurs nouveaux rôles, une répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs peut se faire avec l'ensemble des parties prenantes (les principaux dirigeants du projet (niveaux régional et central), des représentants des structures d'appui et du « projet capitalisation » et les représentants des bailleurs de fonds s'ils le souhaitent).</p>	<p>implications.</p> <p>- Atelier ou rencontre entre les différents acteurs afin de voir la répartition des tâches et responsabilités</p>		<p>Nov./Déc. 2011</p>	
<p><b>Recommandation 3 :</b> <b>Réf 140.</b> <b>Sous recommandation R3.1 –</b> Dans cette même logique de prise en main du projet par les O.P., « les évaluateurs proposent qu'une structure de concertation soit créée regroupant les différentes fédérations des O.P, et qui jouera le rôle d'un genre de Conseil d'Administration vis-à-vis du projet ». Il s'agit d'une structure intermédiaire en attendant que les fédérations en question se dotent d'une plateforme ou confédération nationale dont la création demande nécessairement un temps de gestation et de bonne préparation, qui</p>	<p><b>Partiellement acceptée</b> Le principe de la création de cette structure intermédiaire (ad hoc) est accepté. Mais la mission d'assurer le rôle de conseil d'administration du projet n'est pas soutenable car la gestion du projet est confiée à la FAO et la structure proposée n'est pas d'une institution ayant une personne morale (EPIC, EPA, etc.). C'est une structure de concertation des Fédérations des OP qui se réunira chaque trimestre pour faire le point avec le projet sur l'état d'exécution des programmes et proposer les activités à entreprendre</p>	<p>Prévoir la création de cette structure intermédiaire au programme d'un des ateliers prévu au niveau de la recommandation 2 et voir avec eux comment une plateforme nationale pourrait émerger.</p> <p>Définir la mission et le fonctionnement de cette structure intermédiaire.</p>	<p>OP/ Projet</p> <p>OP/ Projet</p>	<p>Oct./Nov. 2011</p> <p>Oct./Nov. 2011</p>	<p>idem</p>

<p>pourrait être assez long. Cette structure de concertation paysanne se réunira trimestriellement pour faire le point avec les responsables du projet sur l'état d'avancement des activités, aussi bien celles exécutées par les O.P./Fédérations, par le RECA, que par l'équipe du projet. Et pour convenir des activités à entreprendre dans la période suivante. Ses réunions et leur préparation par les O.P., Unions et Fédérations, constitueront des opportunités de formation et d'apprentissage pour les responsables des O.P. concernées.</p>	<p>pour la période suivante en conformité avec le programme annuel de travail. Annuellement, cette structure et le coordonnateur du projet rendront compte au comité de pilotage où les OPs et les Fédérations devraient être représentées. Il faut voir comment les OPs non-fédérées pourraient être aussi représentées.</p> <p>Entre ateliers, des séances de travail des OPs et Fédérations - entre eux et avec le projet - sont nécessaires.</p>	<p>Valider la mission et mode de fonctionnement lors d'un atelier.</p> <p>Amender si nécessaire le document de projet pour tenir compte de la nouvelle planification basé sur les demandes des OPs</p>	<p>OP/ Projet</p> <p>Projet /OP</p>	<p>Oct./Nov. 2011</p> <p>Nov./Déc. 2011</p>	
<p><b><u>Sous recommandation R3.2</u></b> « Annuellement, cette structure ensemble avec le coordonnateur du projet rendra compte au comité de pilotage dans lequel le nombre de représentants des O.P. sera augmenté à raison d'un délégué par région. (première réunion de la structure de concertation/fin novembre - début décembre pour examen du plan 2012)</p>	<p><b><u>Acceptée partiellement</u></b> Le principe que la structure intermédiaire (ad hoc) rende compte au comité de pilotage est pertinent et favorise l'appropriation du projet par les OPs. Il faut voir si la représentation par région est le seul critère ou si d'autres critères devraient être pris en compte (par exemple les zones agro-écologiques). De même les OPs non-fédérées avec des BIs devraient être aussi représentées.</p>	<p>La mission et les modalités de fonctionnement du Comité de pilotage et de la structure intermédiaire, y compris les aspects financiers, doivent être définies pour être discutées et validées lors de l'atelier avec les parties prenantes (OP concernées).</p>	<p>Projet/OPs</p>	<p>Novembre 2011</p>	
<p><b><u>Recommandation 4 :</u></b> <b><u>Réf 141.</u></b> Une analyse des forces et faiblesses des O.P. (en relation avec l'appui-conseil agricole, de la gestion des B.I. et l'approvisionnement en intrants) sera réalisée aux différents niveaux des Fédérations, en vue de l'élaboration d'un programme de formation et d'appui en</p>	<p><b><u>Partiellement acceptée</u></b> Le principe de l'analyse des forces et faiblesses des OPs est accepté. Nous soulignons que le but est le renforcement organisationnel qui devrait permettre aux OPs de gérer leurs activités relatives à l'appui conseil agricole et rurale, le fonctionnement des CEP/Champs de</p>	<p>Engager des concertations entre les OPs de chaque zone agro-écologique, afin que les résultats de ces concertations puissent guider les ateliers prévus ainsi que la structure</p>	<p>OPs/Projet</p>	<p>Oct./Nov. 2011</p>	

renforcement organisationnel (début octobre 2011), qui fera partie du plan de travail 2012.	démonstration, la gestion des B.I.s, l'approvisionnement en intrants » et toutes autres aspects liés au développement des OPs., ainsi que le suivi et l'évaluation de ces activités.	intermédiaire dans les actions à définir.			
<p><b>Recommandation 5 :</b>  <b>Réf 142.</b>  « Le plan annuel 2012 ne visant plus des investissements mais la consolidation et la durabilité des actions déjà entamées, sera basé sur les plans individuels des O.P., Unions et Fédérations concernées et constitue un appui à ces plans ».</p>	<p><b>Acceptée partiellement</b>  Le plan annuel 2012 devrait aussi prendre en compte le renforcement des aspects organisationnels des OPs ce qui est primordiale pour la pérennisation.  En plus, le plan annuel devra inclure également d'autres éléments relatifs à des problèmes et activités au niveau national (notamment le système d'approvisionnement en intrants, la mise en place du Fonds Tampon, la mise en place du système de suivi-évaluation, etc.) et ne peut être réduit à la somme des plans individuels des OPs et Fédérations.</p>	<p>Faire les plans individuels des OPs pour 2012, les discuter au sein de la plateforme intérim (surtout pour arriver à une planification réaliste) et les discuter avec le projet</p> <p>Elaborer le plan annuel 2012 et le valider par la structure intermédiaire des OPs</p>	<p>OPs/Projet</p> <p>Projet/OPs</p>	<p>Oct./Nov. en même temps que l'évaluation des forces faiblesses des OPs</p> <p>Fin Nov. 2011</p>	
<p><b>Recommandation 6 :</b>  <b>Réf 143.</b>  <b>Sous recommandation R6.1-</b>  « En fonction des idées que les O.P. exprimeront dans l'atelier qui statuera sur les résultats de la présente évaluation, le projet (les O.P. ou de tierces instances) développera des activités visant à faire exécuter la SIAD par le gouvernement et à réaliser des crédits warrantés pour les petits producteurs voulant acheter de l'engrais ».</p>	<p><b>Acceptée moyennant une clarification :</b> Le crédit warranté nécessite l'existence des magasins de stockage qui font défaut à beaucoup de BIs du projet IARBIC. Comme le projet ne va plus faire de nouveaux investissements (recommandation 5), il est nécessaire de trouver d'autres acteurs qui vont appuyer la construction de magasins, où il faudra préciser que le crédit warranté ne concernera que les OP disposant déjà de magasins de stockage.</p>	Faire l'inventaire des OP disposant de magasins de stockage	Projet avec les BIs	Nov. 2011 avant la finalisation du plan annuel 2012	

<p><b><u>Sous recommandation R6.2</u></b> - « Cependant, les évaluateurs recommandent la reformulation du résultat 3 du projet de la manière suivante : « L'efficacité de l'action de l'Etat dans la filière engrais est améliorée, grâce aux actions de lobbying menées par les O.P. faitières concernées par l'approvisionnement en intrants agricoles ».</p>	<p><b><u>Acceptée :</u></b> En effet, étant donné que le coordinateur se déclare non habilité à amener l'Etat à mettre en place une politique favorable à la SIAD, les OPs, et particulièrement le comité de concertation des OPs, devront soumettre leurs propositions issues des résultats des ateliers nationaux aux autorités de l'Etat (MA, Premier Ministre ou Président de la République) et en suivre le dénouement. Le projet pourrait appuyer le processus en développant des modalités de fonctionnement du système d'approvisionnement.</p>	<p>Veiller à inscrire la problématique des engrais dans les points à traiter par l'atelier et veiller à la bonne formulation des résultats des travaux de cet atelier</p>	<p>OP/ Projet</p>	<p>Nov./Déc. 2011</p>	
<p><b><u>Sous recommandation R6.3</u></b> – Et l'ajout d'un résultat 5 intitulé: « Les diverses capacités nécessaires aux O.P. et faitières des O.P. impliquées dans l'appui-conseil agricole et dans l'approvisionnement en intrants agricoles ont été renforcées, leur fonctionnement institutionnel solidifié, de manière qu'elles soient des acteurs professionnels capables de poursuivre eux-mêmes les principales actions entreprises par le projet ».</p>	<p><b><u>Acceptée</u></b> En effet, la durabilité des impacts positifs du projet dépend de la capacité des OPs à en assurer la gestion et le suivi après projet. Il est donc important que ce résultat soit ajouté au document du projet.</p>	<p>Définir les activités qui contribuent au résultat 5 avec les OPs et/ou leur plateforme intérim.  Intégrer ce résultat et ses activités dans le document de projet et le plan 2012.</p>	<p>Projet/OPs</p>	<p>Oct./Nov. 2011</p>	

<p><b><u>Recommandation 7</u></b>  <b>Réf 144 :</b>  Avec l'appui d'un expert international, le projet finalisera (octobre 2011) la mise en place du dispositif de suivi-évaluation. Il ne s'agira plus d'un dispositif devant servir le projet, mais un dispositif devant servir les O.P. /leurs Unions/ Fédérations et le secteur d'approvisionnement en intrants agricoles dans son ensemble. En plus, le dispositif devra pour ce qui est des CEP, être cohérent avec le dispositif d'appui-conseil agricole que le gouvernement est en train de mettre en place avec l'appui de la FAO, pour que les données puissent servir dans la collaboration entre les O.P. et la recherche agricole.</p>	<p><b><u>Acceptée</u></b>  Il faut cependant voir si le projet de système de suivi – évaluation déjà proposé pour le projet peut être transformé en un système de suivi-évaluation des OPs, leurs Unions et Fédérations, y compris des activités liées à la gestion des BIs, le système d'approvisionnement, etc.. Il est nécessaire que le consultant international soit en mesure de faire ce travail en étroite concertation avec les OPs et leurs fédérations. Le système de suivi-évaluation (S&amp;E) des BI est le second résultat attendu de l'étude sur la pérennisation des réseaux de BI. Son articulation avec le système de S&amp;E du projet est nécessaire pour le moment.</p>	<p>Adapter avec un consultant international le projet existant dans l'optique de la recommandation du rapport d'évaluation.</p> <p>Appui régulier pour la mise en œuvre en 2012 - l'appui à définir avec la plateforme.</p>	<p>OPs/ Projet</p>	<p>Nov./Déc./ 2011</p> <p>Févr. 2012  Mai 2012  Juillet 2012  Etc.</p>	
<p><b><u>Recommandation 8</u></b>  <b>Réf 145</b>  <b><u>Sous recommandation 8.1</u></b>  « Les évaluateurs souscrivent aux propositions du consultant. M. Le Turioner de procéder à un sondage rapide des B.I., puis une enquête plus approfondie pour mieux maîtriser leurs vraies capacités, et celles de leurs O.P., et enfin l'étude d'une dizaine de B.I. qui fonctionnent bien pour connaître les facteurs de réussite. »</p>	<p><b><u>Rejetée</u></b>  Il y a une redondance entre cette recommandation et les recommandations 4 et 7. L'analyse des forces et faiblesses des OPs et le plan de formation et de renforcement de leurs capacités prévus au niveau de la recommandation 4 Réf 141, ainsi le suivi à mettre en place (recommandation 7) prennent en charge cette question.</p>				

<p><b><u>Sous recommandation 8.2</u></b>  « les évaluateurs .... recommandent que les fédérations, à travers leurs unions, développent en leur sein, ou contractent avec une tierce instance, un service d'audit financier annuel et d'appui-conseil en matière de gestion en faveur de leurs B.I. Le coût de ce service devra être payé par les B.I. (suivant son utilisation des services offerts) et par une petite marge sur les commandes groupées des intrants. Evidemment dans une première période d'introduction, ces deux types de contributions doivent être complétés par une subvention du projet. »</p>	<p><b><u>Acceptée</u></b>  Compte tenu du rôle central que jouent les BIs relative aux CEPs et Champs de démonstration, à l'approvisionnement d'intrants, à l'augmentation de la consommation des engrais et l'amélioration de la productivité, un suivi particulier de leur fonctionnement et de leur gestion devra être mis en place (voyez aussi recommandation 7). Néanmoins, la contribution des BIs à la prise en charge du coût de ce suivi et des audits devra être étudiée en fonction de critères à définir en commun accord avec les OPs. En plus, cette analyse ne peut se faire de façon isolée. Il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des coûts/dépenses à long terme de toutes les activités et des recettes à long-terme, afin de développer un système avec une probabilité de pérennité. Pour ce faire une mutation sera nécessaire car à l'heure actuelle les BI ont plus un caractère social qu'économique.</p>	<p>Organiser une réunion les fédérations et le Projet pour définir lesquelles des activités de suivi pourront être menées par les OPs et lesquelles seront sous contractées à des personnes ressources ou autres prestataires qui les assureront pour leur compte.</p> <p>Identifier l'appui nécessaire aux OPs et/ou la plateforme afin qu'elles soient en mesure de suivre les prestataires et de juger sur leurs qualités de travail.</p>	<p>OPs/Projet</p>	<p>Déc. 2011 Jan. 2012</p>	
<p><b><u>Recommandation 9</u></b>  <b>Réf 146.</b>  « Réaliser une analyse des besoins en formation au niveau des B.I., leurs O.P., unions et fédérations pour ensuite élaborer un programme de formation et d'accompagnement en développement organisationnel (incluant ateliers et voyages</p>	<p><b><u>Partiellement accepté</u></b>  Il y a une chevauchement entre cette recommandation et la recommandation 4. L'analyse des forces et faiblesses des OPs et le plan de formation et de renforcement de leurs capacités prévus au niveau de la recommandation 4 Réf 141, prend</p>				



<p>d'échanges) pour chaque fédération partenaire du projet, même si certaines activités peuvent concerner plusieurs fédérations à la fois. Cela permettra à chaque fédération de gérer son propre programme de renforcement des capacités des O.P. membres et O.P. isolées qui s'alignent à elle ».</p>	<p>largement en charge cette question. Les deux recommandations (4 et 9) peuvent être fusionnées.</p>				
<p><b>Recommandation 10</b> <b>Réf 147.</b> « Les O.P. et faitières des O.P. n'ayant pas pu bénéficier du Fonds Tampon (de Garantie) pendant la présente saison agricole, il est important de poursuivre et d'augmenter l'accompagnement des O.P., unions et fédérations, pour une bonne préparation de la saison prochaine commencée bien à temps (en termes de dispositif institutionnel et de capacités humaines) ».</p>	<p><b>Acceptée partiellement</b> Acceptée sur la base que la recommandation 16 va avoir des résultats positifs et que le bilan coûts-revenus de l'ensemble des activités (commendes groupées, système de Suivi, les instruments financiers, etc) est positif et pérenne et que le renforcement des capacités des OPs et de leurs Fédérations permettront de gérer ce fonds.</p> <p>En effet, compte tenu du temps déjà écoulé sans que le système d'approvisionnement en engrais ne fonctionne comme prévu dans le cadre du projet, et eu égard à la durée restante du projet (un an, une campagne) tous les efforts de la coordination du Projet, des OPs et d'autres intervenants doivent viser à préparer une bonne campagne 2012 en prenant toutes les dispositions pour permettre son démarrage et son déroulement normal dans les délais et conditions requis pour sa réussite.</p>	<p>Collecte des données pour faire un bilan des coûts et revenus pour un système pérenne géré par les OPs et leurs fédérations.</p> <p>Inclure dans les ateliers avec les OPs des réflexions sur la structure de gestion nécessaire à long terme pour la gestion des BIs et leurs activités (appui-conseil, suivi, approvisionnement en intrants, fonds tampons et fonds de garantie, renforcement OPs) afin de définir les ressources nécessaires.</p> <p>Préparation d'une feuille de route par les OPs et le projet précisant les différentes actions à mener avant la campagne, leurs</p>	<p>Projet/OPs</p>	<p>Première moitié de 2012</p>	

		échéances et les structures responsables de leurs mises en œuvre.			
<p><b>Recommandations 11</b> <b>Réf 148.</b> « Les évaluateurs recommandent la poursuite des missions d'appui par le consultant Le Turioner mais attirent l'attention sur les aspects suivants :</p> <p>(1) L'importance de développer davantage les capacités et les dynamiques de collaboration entre O.P., unions et fédérations œuvrant dans un même département et région, notamment pour mieux faire valoir les spécificités locales, mais aussi pour garantir un meilleur contrôle des faitières par les O.P./producteurs de base, et pour permettre aux O.P. isolées de soit adhérer à des unions existantes ou de créer leurs propres unions.</p> <p>(2) L'importance de ne pas considérer les B.I. comme une entité économique à part, et de l'isoler de son O.P. – Union – Fédération. Sans appui-conseil agricole à travers les CEP, sans système de warrantage/crédit agricole, sans appui en développement organisationnel (DO), le potentiel (économique) d'une B.I. restera limité. La formule « CEP – crédit warranté – BI - appui DO » doit être</p>	<p><b>Acceptée partiellement</b> M. Le Turioner a déjà effectué des études sur le projet et connaît la problématique. Par ailleurs, les procédures de mise en œuvre du fonds tampon nécessitent un approfondissement qui prenne en compte la recommandation 16 et le bilan financier à établir (voyez recommandation 10), afin d'arriver à une approche intégrée.</p> <p>Sur (1) : La nécessité de développer une dynamique régionale de concertation des OPs et la nécessité de renforcer la base pour un meilleur contrôle des faitières sont acceptées et prévues par le projet (cadres de concertation).</p> <p>Sur (2) : La nécessité de considérer la BI dans son environnement logique à savoir «BI - appui en développement organisationnel, appui technique dont les CEPs, crédit warranté, etc.» va de soi (étude sur la pérennisation des réseaux de BI).</p>	<p>Elaborer des TDR pour :</p> <p>a) définir modalités d'accompagnement des BI, dans le cadre des modèles de dynamiques régionales à développer</p> <p>(b) approfondir les modalités de mise en place du Fonds tampon sur la base d'un bilan financier de l'ensemble des activités à faire et les résultats de la recommandation 16.</p>	Projet/OPs	<p>Réflexions à intégrer dans les premiers ateliers à mener en Nov./Déc. 2011</p> <p>Jan./Fevr. 2012</p>	

<p>promue dans son ensemble (par les O.P. – unions – fédérations) ».</p>					
<p><b>Recommandation 12</b> <b>Réf 149.</b> « Suite aux difficultés constatées au niveau de l'assistance technique par la FAO, les évaluateurs recommandent à ce que l'Unité technique (OEKR) se rende sur place pour en analyser les vraies causes avec les différents acteurs concernés et participe à l'atelier de validation des résultats de la présente évaluation (septembre 2011). »</p>	<p><b>Acceptée</b> La participation de l'Unité technique (OEKR) à l'atelier de validation du rapport d'évaluation est fondamentale.  De même, l'analyse des causes des difficultés constatées au niveau de l'assistance technique est opportune étant donné que ces raisons ne sont perçues de la même manière par toutes les parties.</p>	<p>Préparation de la mission en rapport avec le projet.</p>	<p>FAO (OEKR)</p>	<p>Oct./Nov. 2011 selon la planification des ateliers des OPs</p>	
<p><b>Recommandation 13</b> <b>Réf 150.</b> « Pour remédier aux difficultés de suivi des activités du projet, et pour préparer la poursuite des activités au-delà de la durée du projet, il est nécessaire de revoir le rôle et les responsabilités des O.P./ unions /fédérations d'une part, et des agents des services décentralisés du MDA et des antennes régionales du projet d'autre part, de manière à ce que les premières en deviennent les vrais responsables et que les deuxièmes les forment et les conseillent là où la nécessité s'impose. Le nouveau dispositif de suivi-évaluation et le développement d'une vision institutionnelle claire sur «l'après-projet» devront relater ce changement fondamental. Des</p>	<p><b>Acceptée</b> Cette recommandation se chevauche partiellement avec la recommandation 2, Réf 139 dans laquelle il est prévu pour les OPs de «convenir sur une meilleure répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs concernés par l'exécution du projet, et pour, au besoin, ajuster le document de projet ».  La nécessité d'une vision institutionnelle claire sur l'après projet est primordiale et détermine toutes les activités à mener et l'appui nécessaire jusqu'à la fin du projet.  Il est un principe du renforcement des OPs et de leurs fédérations que</p>	<p>Définir une stratégie de l'ensemble des réflexions à mener afin d'arriver à une vision claire du montage institutionnel nécessaire et de sa pérennité.</p>	<p>Projet/OPs</p>	<p>Dès Oct. /Nov. 2011</p>	

inventaires des capacités d'appui des O.P., des unions et des fédérations (formateurs, facilitateurs, consultants, médiateurs et toutes autres personnes ressources) sont à créer/à tenir à jour et à diffuser.	leurs capacités soient valorisées par le projet en les utilisant dans les activités à mener.				
<p><b><u>Recommandation 14</u></b>  <b>Réf 151.</b>  « Les évaluateurs recommandent à ce que les institutions de recherche soient invitées à l'atelier de validation des résultats de la présente évaluation, et qu'une collaboration soit envisagée entre chaque centre de recherche et les O.P et unions avec des CEP dans la zone agro-écologique en question.</p>	<p><b><u>Acceptée</u></b>  L'implication des structures de recherche dans la mise en œuvre du projet permet d'apprécier les résultats obtenus au niveau des champs de démonstration et des CEP en fonction du potentiel de rendement qui existe dans chaque zone agro-écologique. Les études prévues dans ce sens seront réalisées en 2012.</p>	Prendre en compte cette recommandation lors de la préparation des ateliers des OP	Projet / OP	Oct./Nov. 2011	
<p><b><u>Recommandation 15</u></b>  <b>Réf 152.</b>  « En vue de faciliter un changement de mentalité quant aux relations homme-femme dans les O.P. mixtes, les évaluateurs recommandent que pour le plan de travail 2012, un quota de 50%-50% (H/F) soit utilisé pour toutes les sessions de formation et pour les ateliers et voyages d'échanges, que ce soit au niveau du nombre de participants ou celui de la méthodologie de travail. »</p>	<p><b><u>Acceptée</u></b>  L'application de ce quota pourra faire évoluer les mentalités en milieu rural et aider les femmes à avoir une place qui leur sied en milieu rural. En effet, leur présence à parité égale avec les hommes dans les OP mixtes et l'élimination des méthodes de travail qui marginalisent et isolent les femmes, vont amener les hommes à accepter le changement. Dans cette optique, le projet a engagé une dynamique tendant la promotion des Unions et Fédérations féminines, afin de renforcer leur présence au sein des cadres de concertation.</p>	<p>Tenir compte de cet objectif dans dans les ateliers à mener et dans le plan annuel 2012 du projet.</p> <p>En tenir compte dans les plans annuels 2012 des OP et dans la planification de toutes les activités.</p>	Projet/ OP	Oct./Nov 2011  Et poursuite continue	

<p><b><u>Recommandation 16</u></b> <b><u>Réf 153.</u></b> Pour sortir de l'impasse actuelle : « CAIMA qui n'est pas du tout en mesure de satisfaire les demandes en intrants des O.P., l'Etat nigérien n'ayant pas les moyens financiers pour augmenter la capacité de la CAIMA, les O.P. qui souhaitent le maintien de la subvention sur l'engrais, les O.P. et le secteur privé qui n'osent pas investir dans l'importation des engrais par crainte d'une concurrence de l'engrais subventionné de la CAIMA », les évaluateurs recommandent l'organisation d'un atelier de réflexion sur cette situation. De préférence cet atelier sera co-présidé par le MA et les fédérations des O.P. avec l'appui logistique du projet. Au cas où le MA ne serait pas encore disposé, l'atelier s'organisera par les O.P. seules, et constituera la préparation pour un atelier commun ou pour d'autres démarches visant à débloquer l'impasse actuelle. (novembre 2011).</p>	<p><b><u>Acceptée</u></b> L'importance de la problématique de l'approvisionnement en engrais, et des questions connexes (subvention, libéralisation du marché, le rôle du secteur privé dans l'approvisionnement du pays en engrais et les conditions de leurs émergence, etc.) nécessitent un forum spécial pour rechercher des solutions viables. Ce problème doit être résolu de façon prioritaire avant qu'un fond soit mis en œuvre.</p>	<p>Préparation de cet atelier avec le MA, les OP et le Projet, la CAIMA et autres acteurs concernés pour débattre de cette question et formuler des propositions de solutions.</p> <p>Réaliser l'atelier, bien formuler ses résultats et recommandations et créer un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations avec un agenda clair à remplir.</p> <p>Il apparaît nécessaire aussi, d'avoir la même compréhension du fonds tampon, entre d'une part les services de la FAO et d'autre part entre la FAO, le Gouvernement et les OP.</p>	<p>Projet/OPs</p>	<p>Déc. 2011 Jan. 2012</p>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	--------------------------------	--

